

QUESTIONS SUR LA FLUORATION DE L'EAU POTABLE

POUR DÉBAT ÉLECTORAL - mars / avril 2014

Préparées par la Coalition Trifluvienne pour une Eau Très Saine

<http://www.ctets.org>

1. Ayant une certaine sympathie envers les 134 000 citoyens trifluviens qui risquent de se faire imposer dans leur eau potable un déchet industriel reconnu dangereux et impropre à la consommation humaine et qui peut avoir des effets néfastes à long terme sur la santé et l'environnement, **quelles sont vos intentions pour remédier à ce drame?**
2. Étant donné que la fluoration de l'eau potable est une médication forcée imposée aux citoyens sans leur consentement éclairé et que les méthodes alternatives à la fluoruration pour réduire la carie dentaire n'ont pas toujours été considérées objectivement, ni utilisées comme elles auraient dû l'être, **pourrez-vous exiger du prochain gouvernement de changer la loi pour abolir le programme de fluoration et le remplacer par des solutions alternatives socialement plus acceptables ?**
3. Étant donné que le coût estimé pour rejoindre l'objectif du Ministère de la Santé de fluorer l'eau potable de 180 villes de 5 000 habitants et plus est d'environ 300 millions qui seront gaspillés à 99%, **pourrez-vous exiger la fin du programme de fluoration pour le remplacer par des mesures socialement plus acceptables, plus efficaces, moins dangereuses, plus économiques et éthiquement plus responsables?**
4. De nombreux citoyens ne peuvent pas boire de l'eau fluorée pour cause de maladies diverses. Que ferez-vous envers les citoyens qui ne veulent pas se faire imposer un médicament dans leur eau potable? **Pourrez-vous demander au prochain gouvernement de subventionner les villes qui veulent adhérer au programme pour qu'elles puissent offrir un service d'eau potable sans fluorure toxique ajouté.**
5. L'eau est une source de vie ! L'ajout de fluorures toxiques et impropres à la consommation humaine à l'eau potable ne fait pas l'unanimité dans la population qui n'a jamais été consultée. De nombreux citoyens sont préoccupés par les effets nocifs sur la santé à long terme de ce produit chimique très toxique. **Quelles sont vos intentions pour interdire tout ajout de médication forcée dans l'eau potable des citoyens qui n'en veulent pas?**
6. La fluoration de l'eau potable est une méthode très controversée et peu efficace qui soumet la population à une médication préventive forcée sans consultation citoyenne, enfreignant ainsi la Charte des droits et libertés de la personne. **Approuvez-vous ce programme du Ministère de la Santé? Que pouvez-vous faire pour convaincre le prochain gouvernement d'abolir définitivement cette mesure obsolète, dangereuse, économiquement aberrante et éthiquement irresponsable ?**
7. D'autres solutions socialement plus acceptables pour la prévention de la carie dentaire chez les enfants existent, comme la bonification du Plan d'action de santé dentaire par une couverture dentaire plus universelle et plus étendue, comme des actions éducatives ciblées, des menus moins sucrés donc

moins nocifs pour la santé dentaire dans les écoles. **Comment allez-vous faire pour convaincre le prochain gouvernement de changer la méthode actuelle de fluoration de l'eau potable ?**

8. La prestigieuse revue médicale américaine The Lancet vient de révéler que le fluor est un neurotoxique. **Acceptez-vous sans broncher que la ville de Trois-Rivières aille de l'avant avec son projet de refluoriser l'eau potable des 134 000 citoyens sans les consulter? Que pouvez-vous faire pour que le prochain gouvernement lui retire ses subventions?**
9. Le 3 février dernier, le conseil municipal de Trois-Rivières a pris une décision de fluorer notre eau potable. De nombreux citoyens sont inquiets des conséquences à long terme de ce produit chimique toxique sur la santé et sur l'environnement. De plus, comme vous le savez, moins de 1% de l'eau potable est ingéré et 99% est retourné dans l'environnement.

Considérant que :

- il y a d'autres alternatives pour la prévention de la carie dentaire;
- le produit ajouté à l'eau ne fait pas l'objet d'une « acceptabilité sociale »;
- moins de 3% des municipalités au Québec utilisent les fonds publics pour fluorer leur eau potable alors que la majorité de cette eau retourne dans notre environnement;
- ce produit peut entraîner des effets à long terme sur notre santé et sur l'environnement;
- la population de Trois-Rivières n'a pas été consultée sur la fluoration de son eau potable,

Quels sont vos engagements vis à vis les citoyens de Trois-Rivières qui ne veulent pas se faire imposer dans leur eau potable un produit chimique tel que les fluorures toxiques impropres à la consommation humaine?

10. Étant donné les nombreuses études qui prouvent les dangers de la fluoration de l'eau et qui ne sont pas prises au sérieux par les promoteurs de la fluoration, **que pourrez-vous faire pour demander au prochain gouvernement d'abolir le programme de fluoration de l'eau potable ? Pourrez-vous demander au prochain ministre de la santé de :**
- a. **Réviser la position du Ministère de la Santé après qu'il aura pris connaissance des nombreuses faussetés et exagérations véhiculées par la Direction de la Santé publique et après avoir analysé les recommandations du *Livre Rouge* de 1979, en accord avec le Ministère de l'Environnement.**
 - b. **D'examiner avec un regard plus critique le discours répétitif et plus proche de la propagande que de la science de quelques représentants du Ministère de la Santé (*efficacité, économie, sécuritaire, équitable*);**
11. Étant donné le gaspillage éhonté des fonds publics pour fluorer l'eau potable des municipalités (99% de l'eau fluorée se retrouve dans les égouts et dans la nature), **pourrez-vous demander au Conseil du trésor de suspendre tout crédit au Ministère de la Santé concernant le programme de fluoration, pour faire suite à la recommandation du programme du Parti Québécois qui spécifie clairement : « ... modifier la loi pour interdire la fluoration de l'eau »**

12. Étant donné toute la controverse qui entoure le dossier de la fluoruration de l'eau potable des citoyens, **pourrez-vous soumettre au prochain conseil des ministres une proposition de moratoire permanent sur le programme de fluoruration, en attendant un véritable débat sociétal sur la question et non une commission parlementaire « bidon » comme celle qui a eu lieu en avril 2013.**
13. Le Livre Rouge du Ministère de l'Environnement de 1979 décrit en long et en large les nombreux problèmes afférents à la fluoruration, sous les aspects scientifiques, médicaux, écologiques, éthiques, juridiques et socio-économiques. **Pourrez-vous recommander au prochain gouvernement de soumettre ces problématiques à une commission élargie indépendante, comme, par exemple, le forum citoyen du Commissaire à la Santé et au Bien-être, afin que le public puisse participer au processus décisionnel utilisé avant l'application de la fluoruration?**
14. Les multiples interrogations posées au sujet de la fluoruration des eaux de consommation font partie d'un ensemble de problèmes, beaucoup plus vastes, liés à l'augmentation et aux incidences des fluorures sur la santé publique et sur l'environnement. En effet, en plus des fluorures provenant de la fluoruration artificielle des eaux de consommation, la population, les animaux et la végétation sont de plus en plus exposés à de nombreuses sources de fluorures qui les atteignent par voie de l'eau, de l'air et des aliments et à partir de sources particulières résultant de l'usage industriel des fluorures. **A-t-on évalué ces accumulations de fluorure auxquelles la population est confrontée? Pourrez-vous interpeller le Ministère de la Santé pour qu'il réponde à ces questions?**
15. Étant donné que le comité qui a rédigé le Livre Rouge recommande que la fluoruration artificielle des eaux de consommation soit suspendue jusqu'à ce que des études aient permis de faire une évaluation scientifique complète, précise et en profondeur des incidences dues à l'application de cette mesure sur la santé publique des populations exposées, y compris les animaux et sur la qualité de l'environnement, **pourrez-vous exiger du prochain gouvernement qu'il applique immédiatement cette recommandation et applique le principe de précaution?**
16. Étant donné que les personnes qui absorbent une quantité plus élevée que la normale de fluorures comme les insuffisants rénaux, les polydipsiques, les diabétiques et les dialyses qui demeurent sous surveillance médicale continue ainsi que les athlètes dont le bilan total des fluorures qu'ils ingèrent doivent être contrôlé sévèrement, **pourrez-vous demander au Ministère de la Santé de décréter une mesure d'aide financière particulière pour que la ville de Trois-Rivières puissent défrayer les coûts de distribution d'eau très saine sans fluorures toxiques ajoutés pour cette population ciblée?**
17. Étant donné que :
- La prestigieuse revue médicale américaine The Lancet vient de reconnaître la neurotoxicité du fluor avec comme conséquences différents handicaps du développement neurologique, y compris l'autisme, trouble du déficit de l'attention avec hyperactivité, dyslexie et autres troubles cognitifs qui affectent des millions d'enfants à travers le monde;
 - Les produits chimiques industriels qui endommagent le cerveau en développement sont parmi les causes connues de cette augmentation de la prévalence;
 - Depuis 2006, des études épidémiologiques ont mis en évidence six neurotoxiques développementaux supplémentaires dont le fluor,
- Pourrez-vous alerter les responsables ministériels pour qu'ils révisent leur position et propose des solutions alternatives socialement plus acceptables?**

18. Étant donné que :

- Aucune recherche n'a été faite à Trois-Rivières sur le nombre d'animaux domestiques (chiens, chats, chevaux, bovidés, poissons, oiseaux,...) qui seront abreuvés par l'eau fluorée de Trois-Rivières?
- Aucune évaluation scientifique précise n'a été faite sur l'impact de cette mesure de fluoration sur les populations animales exposées?
- Les propriétaires (animales, fermes, centres équestres et citoyens) de ces populations exposées n'ont pas été informés?

Pourrez-vous demander au prochain gouvernement que ces propriétaires puissent obtenir un service de distribution d'eau non fluorée subventionnée par le Ministère de la Santé?

19. La Direction de la Santé publique du Québec aimerait laisser croire que les opposants à la fluoration ont recours à des allégations fausses ou trompeuses, les accusant même de n'avoir aucune rigueur et crédibilité scientifiques. C'est très loin de la réalité. Le Front commun pour une eau saine a relevé une vingtaine de faussetés et exagérations véhiculées par la Santé publique du Québec. **Est-ce que vous allez suivre le mauvais exemple du maire Lévesque et de ses 9 acolytes qui se fient seulement, les yeux et les oreilles fermés, aux avis exclusifs et questionnables des ordres médicaux concernés par la fluoration de l'eau potable?**

20. Étant donné que la Direction de la Santé publique souhaite fluorer l'eau potable de 180 villes de 5 000 habitants et plus, soit plus de 6,7 millions de citoyens, et obtenir, à tout prix, l'acceptabilité sociale de cette mesure dite de santé publique, qui contrevient à la Charte des droits et libertés, **allez-vous appuyer la stratégie du prochain gouvernement qui souhaite forcer les municipalités à accepter les subventions du programme de fluoration de l'eau potable ?**

21. **Allez-vous dénoncer le fait que le Gouvernement du Québec souhaite imposer aux Québécois un traitement médical controversé au coût de 300 M sans consulter les citoyens ni obtenir leur consentement?**

22. **Allez-vous dénoncer le fait que le Gouvernement du Québec recommande aux municipalités de ne pas respecter de nombreuses lois et plusieurs règlements juridiques pour imposer ce traitement médical déclaré illégal, inefficace et nuisible par de nombreuses instances crédibles?**

23. Considérant que des promoteurs de la fluoration évoquent qu'une commission sur la fluoration a eu lieu, **allez-vous dénoncer le fait que le Gouvernement du Québec a tenu une commission bidon sur la fluoration** dont l'objectif déclaré n'était pas de consulter la population mais plutôt un objectif de propagande consistant à *trouver des appuis et mobiliser des partenaires dans une stratégie nationale de promotion de la fluoration?*

Et corollairement **allez-vous dénoncer le fait que le Gouvernement du Québec n'a tenu aucun compte du fait que 27 des 31 mémoires présentés se prononçaient contre la fluoration, les quatre autres mémoires étant présentés par les promoteurs eux-mêmes et par des organismes redevables à ceux-ci?**

24. Alors que les promoteurs de la fluoration évoquent le principe d'équité sociale pour se justifier d'imposer ce traitement médical, **allez-vous dénoncer l'iniquité constituée par le fait que les citoyens non fluorés devront néanmoins payer la fluoration des autres, soit les villes de 5000 habitants et moins, les villes qui auront refusé la fluoration et les zones rurales?**

25. Considérant que seulement 1% de l'eau sert à l'hydratation et qu'il est reconnu que seule l'application topique et non l'ingestion systémique a un effet thérapeutique supposé sur la carie dentaire; qu'une très faible partie de la population constitue la tranche de citoyens ciblée par ce traitement médical collectif coercitif; que parmi les citoyens ciblés, un certain nombre ne pourront boire l'eau fluorée pour des raisons de santé et autres; que l'efficacité de ce traitement médical est évaluée selon les sources entre 10 et 40%;

Allez-vous dénoncer ce gaspillage de fonds publics, un investissement de cette ampleur pour un résultat au prorata extrêmement dérisoire?

26. Avec le programme de re-fluoration de l'eau du MSSS et de la DSP, savez-vous par quelle méthode la DSP, le MSSS ou la ville de Trois-Rivières compte s'y prendre pour contrôler la dose, la quantité de fluor que je vais consommer via l'eau de mon robinet ?

De quelle façon va-t-on s'y prendre pour gérer la quantité d'eau que je vais boire ?

Si je bois entre 5 et 8 litres d'eau dans une seule et même journée, quelqu'un peut-il me dire si je vais dépasser ou non la concentration maximale « permise » ou « sans danger » de fluor pour ma santé?

27. **Connaissez-vous la différence, la provenance ou la différence de pureté entre le fluor utilisé pour usage pharmaceutique et le fluor utilisé pour la médication de l'eau potable ?**

Sachant que le fluor est toxique pour l'environnement, qu'il est interdit de le déverser dans les lacs et rivières et puisque qu'environ 99 % de l'eau potable fournie par les municipalités se retrouve dans les égouts, **le Ministère de l'environnement va-t-il contrôler les déversements des villes fluorées ?**

De quelle façon la limite de concentration du fluor dans leurs eaux usées créant un danger pour la faune et la flore va-t-elle être contrôlée?

28. Puisque tout individu a légalement le droit de refuser tout traitement médical, tout médicament prescrit ou donné contre son gré de la part de son propre médecin ou tout autre personne au service de la santé, **de quelle façon puis-je refuser un traitement médical que la ville de Trois-Rivières veut m'imposer en ajoutant des fluorures toxiques dans mon eau potable ?**

Devons-nous tenter des poursuites judiciaires contre notre municipalité ?

29. Pour faire suite aux recommandations du rapport de la commission parlementaire du mois d'avril 2013, **pourrez-vous demander au MSSS d'inclure, dans les conditions d'octroi des subventions pour la fluoration de l'eau potable, que chaque ville qui souhaite fluorer l'eau potable de leurs citoyens doivent obligatoirement organiser, en bonne et due forme, une consultation publique élargie auprès de tous les citoyens afin de s'assurer de l'acceptabilité sociale de cette mesure dite de santé publique?**

Informations :

Philippe Giroul (819 377 3810) et Jean Marc Meis (819 909 4246)

Trois-Rivières.

Porte-parole de la Coalition Trifluvienne pour une Eau Très Saine

6